

GUIDE DES PRESCRIPTIONS

PRATIQUES VERTUEUSES

OIM BORDEAUX AÉROPARC

CHARTES DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE





PLAN DU GUIDE DES PRATIQUES VERTUEUSES

4 PRÉAMBULE

Définition & Périmètre
de l'OIM Bordeaux Aéroparc

Définition & Principe
du développement durable

Le développement durable
et l'OIM Bordeaux Aéroparc

Mise en place du guide
des pratiques vertueuses

8 THÉMATIQUE 1 LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Information & évènements

Confort des collaborateurs

Alimentation & restauration

15 THÉMATIQUE 2 UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Déplacements domicile-travail
des collaborateurs

Déplacements professionnels
des collaborateurs

19 THÉMATIQUE 3 LA BONNE MAITRISE DES ÉNERGIES

Consommation électrique

Consommation numérique

23 THÉMATIQUE 4 LA BONNE GESTION DES MATÉRIAUX

Digitalisation & Gestion
des impressions

Mobiliers & Fournitures de bureau

28 THÉMATIQUE 5 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Espèces végétales & animales

Végétation au sein des locaux
de l'entreprise

32 THÉMATIQUE 6 LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES EAUX ET DES SOLS

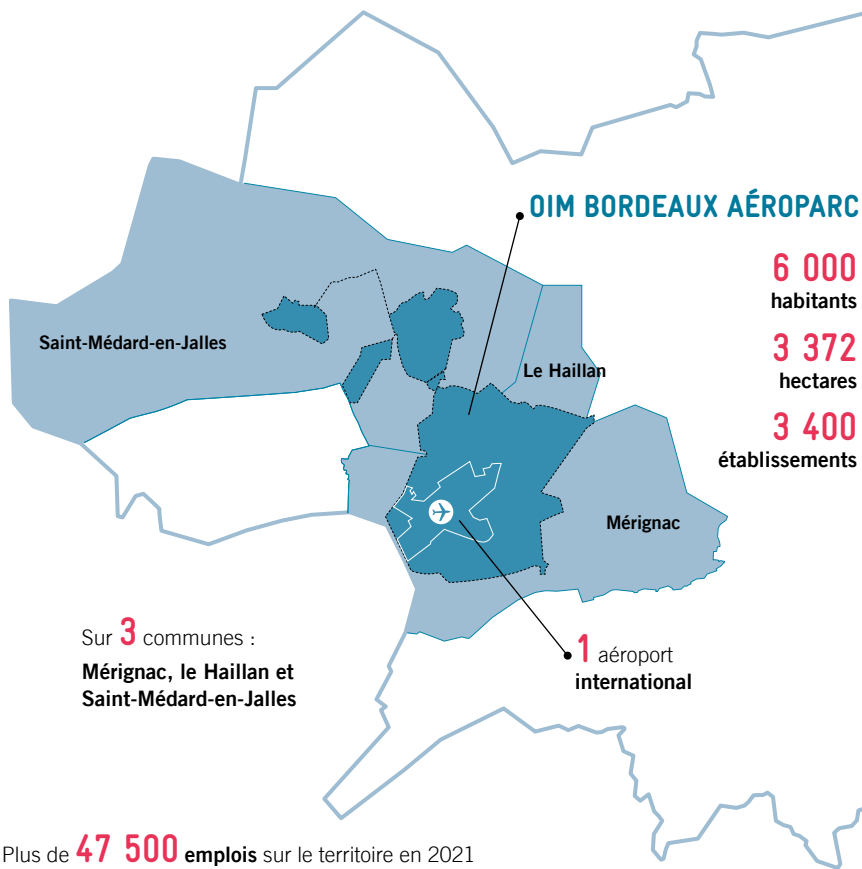
Entretien & Nettoyage des locaux

Risques sur l'environnement

Gestion de l'eau

34 ANNEXES

DÉFINITION & PÉRIMÈTRE DE L'OIM BORDEAUX AÉROPARC (OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN)



Plus de **47 500** emplois sur le territoire en 2021
(et plus de 50 000 emplois projetés d'ici l'année 2030)
sur un **territoire principalement économique.**

OBJECTIF

Accompagner les entreprises dans leur développement, tout en préservant les milieux naturels riches en biodiversité : allier économie et écologie.

> 300 hectares de boisements - plusieurs espèces protégées -
plus de 400 hectares de zones humides - 10 kilomètres de ruisseaux



DÉFINITION & PRINCIPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition est de faire de l'OIM un quartier à part entière : lieux d'activités mais aussi lieux de vie et d'échange. Cette réussite dépend donc de la manière dont le développement urbain et économique se construit sur l'existant avec son fonctionnement propre. La fonctionnalité induit des contraintes avec lesquelles opérateurs privés et publics doivent composer pour bâtir un territoire soutenable et désirable.

Dès lors la question est de savoir comment intégrer l'écologie à ce vaste programme de développement d'activités dans une perspective de soutenabilité environnementale, sociale et économique visant le bien-être de l'ensemble des acteurs du territoire ?

Les écosystèmes fournissent à l'humanité **des biens et des services** nécessaires à leur bien-être et leur développement. L'**impact anthropique** (perte de la biodiversité, fertilité des sols, ...) et la **limite quantitative de ces ressources** représentent aujourd'hui la **principale menace** pour ces écosystèmes.

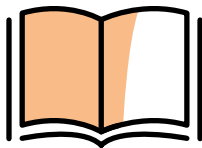
La **prise de conscience** des enjeux environnementaux et écologiques s'est généralisée ces dernières années avec pour objectif de garantir une meilleure qualité de vie, et un développement économique qui « *répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* » (Rapport de Brundtland, 1992).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'OIM BORDEAUX AÉROPARC

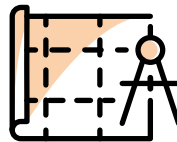
Objectif de Bordeaux Métropole : conserver l'identité de l'OIM, un territoire riche en biodiversité et comportant de vastes milieux naturels, en accompagnant le développement économique de ses activités.

Cet ensemble de chartes a vocation à accompagner les candidats à la construction et les entreprises du territoire, dans leur prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques. Ces chartes donnent des conseils, des idées et des critères d'évaluation des projets et ont donc vocation à :

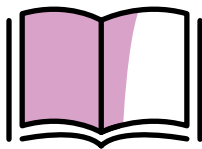
- **Informier et sensibiliser les acteurs économiques** présents sur le territoire de l'OIM Bordeaux Aéroport à propos de la qualité environnementale du site.
- **Accompagner les entreprises dans leur projet**, que ce soit lors de la phase conception, lors de la phase chantier ou au cours de leur activité.



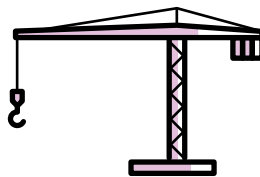
PROJET VERTUEUX



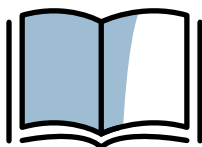
Lors de la conception du projet



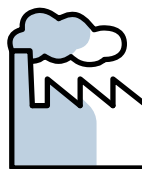
CHANTIER VERTUEUX



Lors de la construction du projet



PRATIQUES VERTUEUSES



Au cours de l'activité de l'entreprise



MISE EN PLACE DU GUIDE DES PRATIQUES VERTUEUSES

Le présent guide des bonnes pratiques au cours de l'activité de l'entreprise est mis à disposition pour accompagner dans leur quotidien les entreprises et leurs collaborateurs.

Il permet d'aider chaque entreprise à **promouvoir le développement durable** de son activité **tout en améliorant le bien-être de ses collaborateurs.**



OIM Bordeaux Aéroparc et son aéroport



Aéroparc par secteur

LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

INFORMATIONS ET EVÉNEMENTS

Prescription 1

Communiquer les actions éco-responsables de l'entreprise

Objectif: informer et valoriser les actions éco-responsables (recyclage des matériaux, maîtrise des énergies...) de l'entreprise **auprès de ses collaborateurs, mais aussi du public :**

- Utilisation du site intranet et internet de l'entreprise, des réseaux sociaux, des flyers...
- Mise en avant d'une action eco-friendly à travers une vidéo sur le site intranet et internet.



Prescription 2

Obtenir un label ou une certification

Grâce à ses actions liées au **développement durable** ou à sa démarche de **Responsabilité Sociale (RSE)**, l'entreprise **peut obtenir un label ou une certification** (engagé RSE, Ecolabel Européen, B corp, ISO, NF Environnement, Lucie, Label Bordeaux Métropole...).

Prescription 3

Proposer des formations et évènements en lien avec les enjeux de transition écologique et énergétique

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, l'entreprise **peut proposer à ses collaborateurs des formations de sensibilisation** dans le but de réduire leur empreinte carbone, leur consommation énergétique, leurs impressions de papier... Elle peut aussi s'inscrire et participer à des démarches collaboratives en faveur de la transition écologique (ex: World Cleanup Day, Challenge Ma Petite planète, cafés de la transition, etc)

Les actions éco-responsables des collaborateurs améliorent l'image de l'entreprise.



Prescription 4

Organiser des ateliers éco-responsables intra-entreprise

L'entreprise peut proposer à ses collaborateurs **des ateliers ludiques et sportifs** pour mener des activités eco-friendly : balade botanique, sortie à vélo & VTT, escalade, footing tout en ramassant des déchets...



Cross Ariane Group sur l'OIM

Prescription 5

S'inspirer des idées vertueuses & innovantes de ses collaborateurs

L'entreprise **peut mettre à disposition une boîte à idée** (de préférence dématérialisée) ou un autre système participatif pour **donner la parole aux collaborateurs** sur leurs idées vertueuses et innovantes en lien avec le développement durable.

Pour aller plus loin, il est possible de sélectionner la meilleure idée vertueuse et ainsi de mettre tous les moyens possibles pour la réaliser.



© OIM Bordeaux Aéroport

Plantation par des salariés sur l'OIM

Prescription 6

Soutenir une association liée au développement durable

L'entreprise peut être parrain ou mécène d'une association ou d'une institution réalisant des actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

Ces fonds peuvent être récoltés par différents moyens (challenge inter-entreprise, animation d'un événement...).

L'entreprise peut également participer à des fonds de soutien à des actions en faveur de la transition écologique.



© OIM Bordeaux Aéroport

Mobilier de bureau fabriqué à partir de bois éco-sourcé dans l'immeuble Community Groupama

Prescription 7

Offrir des cadeaux éco-responsables à ses collaborateurs

Si l'entreprise a pour habitude d'offrir des cadeaux à ses collaborateurs, il est préférable que ces derniers soient **digitaux** (cartes-cadeaux, bons d'achat...) **ou peu encombrants** afin de réduire les encombrants et le transport. Autrement, l'entreprise **peut aussi opter pour une commande groupée de produits locaux.**

Si l'entreprise organise des arbres de Noël à la fin de l'année, il est préférable d'**offrir aux enfants des jouets éco-responsables et géo-sourcés** (des objets en bois recyclé, en carton recyclé, en plastique recyclé, avec très peu d'emballage...).

CONFORT DES COLLABORATEURS

Prescription 1

Intégrer une conciergerie d'entreprise

L'installation d'une conciergerie d'entreprise peut être une idée vertueuse. Elle **permet à l'ensemble des collaborateurs un gain de temps, de confort, d'autonomie, d'apaisement...** De plus, ce service est modulable en fonction des besoins de l'entreprise.

Les prestations d'une conciergerie **consistent à effectuer des services et des tâches pour le compte d'autrui. Il existe des avantages fiscaux pour l'entreprise.**



Pour ses agents, Bordeaux Métropole a contracté un abonnement à une conciergerie solidaire d'entreprise. Les agents payent uniquement les prestations réalisées et bénéficient de tarifs préférentiels. La Conciergerie Solidaire a été choisie parce qu'elle travaille principalement avec des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

ALIMENTATION & RESTAURATION

Prescription 1

La pause-café : limiter les déchets non recyclables

Tout d'abord, l'entreprise **peut investir dans une cafetière sans dosette, ou une machine à café à dosettes biodégradables** (pouvant être d'ailleurs collectées). Il est également possible d'investir dans une bouilloire pour toutes les boissons chaudes.

Chaque appareil électrique **est à débrancher après usage**.

L'entreprise **s'engage à supprimer les gobelets en plastique**. Elle peut offrir et personnaliser un mug à café pour ses collaborateurs. Elle peut toutefois disposer de gobelets en carton (recyclés et recyclables de préférence) pour les invités.



Prescription 2

Un restaurant professionnel à l'image de l'entreprise éco-responsable

Cet objectif **s'adresse aux entreprises disposant d'un restaurant professionnel ou adhérant à un restaurant interentreprises**.

Pour les produits alimentaires, l'entreprise peut s'engager **à acheter le plus localement et le plus biologique possible** (via un circuit court). De **nombreux producteurs locaux et bios peuvent fournir ces produits frais et de saison**. Les menus peuvent être adaptés pour éviter le gaspillage alimentaire.

Chaque collaborateur **doit trier ses déchets** entre **les déchets alimentaires et les déchets non-alimentaires**.

Les déchets alimentaires peuvent être ensuite collectés et traités, afin de **servir d'engrais** pour l'agriculture **ou de biogaz**.

Les aliments en excès après le service du restaurant professionnel **peuvent être réutilisés pour le service du lendemain, ou donnés à des associations**.

Le restaurant professionnel **doit éviter d'emballer systématiquement les entrées et les desserts**. Des **fontaines à eau et des carafes à eau sont à mettre à disposition des collaborateurs**.

Par ailleurs, le **restaurant professionnel peut installer des tables, des chaises et d'autres mobiliers d'occasion, ou réemployés & reconditionnés**.

Le personnel du restaurant professionnel **est informé de ces pratiques vertueuses**.



© OIM Bordeaux Aéroparc

Mobiliers de restauration achetés d'occasion

Prescription 3

Encourager la « lunch-box » lors de la pause du midi

L'entreprise **peut encourager les collaborateurs à apporter leur lunch box le midi**. Elle **peut investir dans un (ou plusieurs) micro-onde(s) afin que les collaborateurs puissent chauffer leur repas**.

L'entreprise **peut sensibiliser ses collaborateurs à manger leur repas dans un contenant en verre**, plutôt qu'en plastique. Elle **peut mettre à disposition de ses collaborateurs un évier et des couverts en inox**, pour réduire les déchets de couverts en plastique.

On **peut aussi favoriser la commande de repas groupée au sein d'un même lieu de restauration** (dans le cadre d'un partenariat, par exemple), pour permettre de réduire les flux de transport et la quantité d'emballages.



© OIM Bordeaux Aéroparc

Salle de restauration du Pôle territorial Ouest
Le Haillan

Prescription 4

Accueillir un food-truck aux produits locaux et biologiques

L'entreprise **peut accueillir**, sur une partie de son parking, **un food-truck à disposition de ses collaborateurs** (et, potentiellement, d'autres publics). Cela contribue à limiter les flux de transport lors de la pause du midi.

Pour aller plus loin, le food-truck **peut proposer des plats composés de produits alimentaires locaux et biologiques** afin de mettre en avant les agriculteurs et les producteurs du département et de la région.



Frigo connecté distribuant des plats à base de produits biologiques au PTO - Le Haillan

Prescription 5

Installer des frigos connectés au sein des locaux

Pour apporter un repas du midi à la fois rapide et de qualité à ses collaborateurs, l'entreprise **peut installer, au sein de ses locaux, des frigos connectés** (comme un distributeur de boissons) **distribuant des plats à base de produits locaux et biologiques préparés par une entreprise de restauration.**

Prescription 6

Installer des frigos et des étagères « anti-gaspi » au sein des locaux

Plusieurs frigos et étagères « anti-gaspi » peuvent être mis à disposition des collaborateurs au sein des locaux de l'entreprise. Ces mobiliers permettent aux collaborateurs de l'entreprise de déposer des aliments non consommés en excès (fruits, légumes, yaourts...), pouvant notamment provenir de leur foyer. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent ainsi se servir de ces aliments. Cependant, **si ces aliments déposés ne sont pas consommés au bout de quelques jours (selon le type de produit), ces derniers seront donnés à des associations.**



Prescription 7

Faire un partenariat avec un ou des producteurs locaux

L'entreprise **peut commander de manière régulière** (hebdomadairement ou mensuellement par exemple) **et à de nombreux producteurs locaux et biologiques** au sein du territoire métropolitain ou départemental, **des paniers de fruits et de légumes, du fromage ou encore de la viande**. Elle peut également proposer à ces producteurs **d'installer un stand dans les locaux ou sur le parking de l'entreprise** pour une vente directe aux collaborateurs.

Prescription 8

Privilégier la gourde d'eau au boulot

Pour éviter que les collaborateurs achètent des bouteilles d'eau en plastique, l'entreprise **peut offrir une gourde à chacun de ses collaborateurs** (de préférence en métal, en verre, en bois ou en inox, plutôt qu'en plastique). Cette gourde **peut être personnalisée aux couleurs de l'entreprise**. Ainsi, pour remplir les gourdes, l'entreprise **peut installer plusieurs fontaines à eau au sein de ses locaux**.



© Bordeaux Métropole

Cécile Marchanseau (Ferme du Ruisseau au Haillan) tenant son stand de fruits et légumes au PTO

UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DES COLLABORATEURS

Prescription 1

limiter le plus possible les déplacements et accorder de la souplesse dans les horaires

Si le domaine d'activité de l'entreprise le permet il est possible de :

- **proposer des jours de télétravail**, pour réduire les flux domicile-travail. Elle peut **contribuer à financer** les dépenses supplémentaires pour les télétravailleurs **par une prime journalière** ;
- **favoriser les réunions en visioconférence**, pour limiter les déplacements.

Pour limiter les flux aux heures de pointe du matin et du soir, l'entreprise **peut accorder plus de souplesse sur les horaires de travail de ses collaborateurs** : définir une large plage horaire où les locaux sont ouverts aux collaborateurs (ex : de 7h à 20h) et de courtes plages horaires où la présence des collaborateurs est obligatoire (ex : de 10h à 11h30 le matin et de 14h à 15h30 l'après-midi).



© OIM Bordeaux Aéroparc

Prescription 2

Encourager financièrement les collaborateurs à se déplacer à vélo ou en covoiturage

Pour inciter les collaborateurs à se déplacer à vélo ou en covoiturage, l'entreprise **peut leur offrir une prime** (via le « forfait mobilité durable » par exemple). Ainsi, l'entreprise **peut aider financièrement les collaborateurs à l'achat d'un vélo électrique**.

De plus, **Bordeaux Métropole propose une aide financière** pour l'achat d'un vélo électrique, vélo pliant, vélo-cargo, tricycle pour adulte ou d'un dispositif d'électrification de vélos standards. Cette aide est en faveur des résidents métropolitains et des collaborateurs d'entreprises situées sur la Métropole ayant adopté un plan de déplacements entreprise, dont le quotient fiscal maximum est de 2 200 euros.



Aide financière pour l'achat de vélo
Se déplacer - Bordeaux Métropole



© OIM Bordeaux Aéroparc



Prescription 3

Proposer des services autour de la mobilité douce

L'entreprise **peut mettre à disposition et prêter aux collaborateurs des vélos, vélos-cargos et des vélos électriques** pour réaliser leur déplacement domicile-travail.

L'entreprise **peut également mettre en place au sein de ses locaux un petit atelier de réparation de vélos**, avec les outils et le matériel nécessaires.

Des guides peuvent être affichés pour que le collaborateur puisse réparer son vélo tout seul, simplement et rapidement.



Village de la mobilité - PTO

Prescription 4

Communiquer sur les applications numériques qui récompensent l'écomobilité

De **nombreuses applications numériques récompensent les personnes qui se déplacent via les modes alternatifs à la voiture** (marche à pied, vélo, transports en commun...). Exemples :

- l'application **WeWard** (à l'échelle nationale) et l'application **Sweatcoin** (à l'échelle internationale) pour les déplacements à pied ;
- l'application **Ecomobi** (à l'échelle de Bordeaux Métropole) pour les déplacements via les transports en commun ;
- l'application **GoToo** (à l'échelle européenne) pour tout déplacement à pied ou à vélo ;
- l'application **GéoVélo** répertorie l'ensemble des voies cyclables à travers la planète.



Prescription 5

Encourager financièrement les collaborateurs à se déplacer via les transports en commun ou le covoiturage

La loi impose aux entreprises de prendre financièrement en charge la moitié du prix des transports communs payés par ses collaborateurs. Pour aller plus loin, l'entreprise **peut proposer de rembourser intégralement l'abonnement des collaborateurs aux transports en commun, mais aussi l'abonnement aux vélos en libre-service.**

Pour favoriser le covoiturage, l'entreprise **peut tenir un tableau de bord où chaque collaborateur souhaitant faire du covoiturage** (en tant que conducteur ou en tant que passager) se note (lieu de départ le matin et d'arrivée le soir, horaires du trajet, escales possibles...).

L'entreprise peut aussi offrir une prime aux collaborateurs se rendant au travail via le covoiturage.



Prescription 6

Favoriser l'usage des véhicules électriques

L'entreprise **peut installer des bornes électriques de recharge automobile au niveau de plusieurs de ses places de stationnement automobile.**

L'entreprise **peut aussi offrir une prime aux collaborateurs se rendant au travail via un véhicule électrique. Elle peut aussi mettre à disposition et prêter aux collaborateurs des vélos et des scooters électriques** (rechargés électriquement sur le parc de stationnement de l'entreprise).



DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES COLLABORATEURS

Prescription 1

Privilégier les modes doux pour les déplacements de courte distance

Afin de réduire son bilan carbone, l'entreprise peut **encourager ses collaborateurs à réaliser des déplacements professionnels de courte distance via des modes de transport alternatifs à la voiture thermique** (la marche à pied, le vélo, les transports communs, la voiture électrique...).

Elle **peut mettre à disposition de ses collaborateurs des tickets de transports collectifs** pouvant être utilisés durant les déplacements professionnels.



© OIM Bordeaux Aéroport

Prescription 2

Privilégier le train pour les déplacements de longue distance

Afin de réduire le bilan carbone, l'entreprise a pour objectif **d'encourager ses collaborateurs à réaliser des déplacements professionnels de longue distance via des modes de transport alternatifs à la voiture thermique et à l'avion**, dans la mesure du possible, via le train, la voiture électrique et le covoiturage notamment.

Ainsi, pour des déplacements de longue distance, l'entreprise **peut mettre à disposition de ses collaborateurs des voitures électriques**.



© Atelier Remuménages

Prescription 3

Encourager, si possible, les livraisons professionnelles à vélo

Dans la mesure du possible, selon le volume du colis, l'entreprise **peut faire appel à un transporteur professionnel à vélo pour les livraisons du « dernier kilomètre »** (entre le centre de livraison et l'entreprise par exemple).

Il existe de nombreuses entreprises pouvant livrer des colis à vélo sur le secteur de la métropole bordelaise (Atelier Remuménage, Urby, Coursiers bordelais...).

LA BONNE MAITRISE DES ÉNERGIES

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Prescription 1

Limiter l'utilisation du chauffage en période hivernale et de la climatisation en période estivale

En hiver et en été, l'ensemble des fenêtres, des portes extérieures, mais aussi des portes intérieures des locaux de l'entreprise, doivent être fermées afin de conserver la chaleur ou la fraîcheur.

La température émise par les chauffages ou par les climatiseurs est à adapter en fonction de la température extérieure.

Il n'est pas nécessaire de chauffer les espaces communs (couloirs, cafétaria...).

L'entreprise **peut investir dans des chauffages et/ou des climatiseurs s'allumant manuellement et s'éteignant automatiquement.**

Elle peut également **investir dans des films isolants à poser derrière les radiateurs**, afin de renvoyer la chaleur dans la pièce et dans des protections solaires pour l'été.

Prescription 2

Porter une attention sur l'éclairage

L'entreprise **peut doter ses locaux d'ampoules basse consommation** lesquelles consomment jusqu'à cinq fois moins d'électricité, dégagent peu de chaleur et dont la durée de vie est plus élevée que les ampoules standard.

L'entreprise **peut opter pour un système d'éclairage par détection de mouvement.**

S'il est possible de régler la luminosité de certaines lampes, l'entreprise **peut demander à ses collaborateurs d'adapter la luminosité selon le besoin.**

Les collaborateurs **peuvent aménager leur poste de travail de façon à profiter de manière optimale de la lumière naturelle.**

Prescription 3

Limiter la consommation électrique engendrée par l'ordinateur

Les ordinateurs **fournis par l'entreprise doivent être, de préférence, éco-conçus...**

Chaque collaborateur **doit être invité à utiliser son ordinateur en mode économie d'énergie, à baisser la luminosité de son ordinateur** si celui-ci ne l'effectue pas automatiquement. Si les ordinateurs ne sont pas utilisés pendant plusieurs minutes, **ces derniers doivent être paramétrés de manière à se mettre en veille. Les modes de veille animés sont proscrits**, car ils consomment plus d'énergie qu'un mode veille standard.

Les ordinateurs fixes et les écrans d'ordinateur sont débranchés à la fin de la journée.

Les ordinateurs portables sont débranchés s'ils ne sont pas utilisés, ou alors si ces derniers sont pleinement rechargés.

Prescription 4

Limiter la consommation électrique engendrée par d'autres matériels électroniques

Les **matériels électroniques** (imprimante, photocopieuse...) **fournis par l'entreprise doivent être, de préférence, éco-conçus.**

Le **matériel électronique est branché sur une prise (ou multiprise) à interrupteur.**

Tous les chargeurs (de téléphone portable, d'ordinateur portable...) **sont débranchés s'ils ne sont pas utilisés.**

L'entreprise **peut sensibiliser les collaborateurs à préférer, dans la mesure du possible, l'utilisation des escaliers plutôt que l'ascenseur (s'il y a) pour accéder aux étages.**

Pour analyser **la consommation énergétique et d'identifier les appareils les plus énergivores**, il est possible de **suivre sa consommation énergétique grâce au suivi digital** offert par le fournisseur d'énergie de l'entreprise. Grâce à cet outil, il est plus facile **de baisser la consommation d'énergie de l'entreprise, de cibler et de remplacer les équipements énergivores.**



© Charlotte Barbier, Bordeaux Métropole

Prescription 5

Choisir ses équipements selon les étiquettes « énergie » et adopter des appareils domotiques

L'entreprise **peut opter pour des équipements ayant obtenu une bonne étiquette énergie** (A ou B notamment). La notation des étiquettes va de A à G. Celles-ci ont pour objectif d'indiquer la consommation énergétique de chaque équipement.

Au-delà de l'aspect écologique, le choix réalisé en fonction des étiquettes énergie permet de réduire les factures énergétiques.

La domotique **peut permettre à l'entreprise de surveiller plus efficacement sa consommation énergétique en temps réel.**

Prescription 6

Intégrer une démarche d'écologie industrielle

L'entreprise peut intégrer la **démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents)** qui permet des synergies de mutualisation grâce à laquelle les entreprises peuvent bénéficier de tarifs négociés, d'accompagnement à la réduction des consommations. Ces démarches permettent :

- des **achats groupés d'électricité verte** ;
- des **achats groupés de gaz** ;
- l'aide aux projets de **production d'énergies renouvelables et d'autonomie** ;
- plateforme de suivi des consommations et d'accompagnement.



Réseau Ziri

Prescription 7

Sensibiliser ses collaborateurs et favoriser la réduction de la consommation électrique

Pour sensibiliser ses collaborateurs, l'entreprise **peut afficher la consommation électrique quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle de son activité.**

Autres moyens de réduction :

- **fournir à ses collaborateurs un ordinateur portable**, plutôt qu'un ordinateur fixe ;
- **acheter des matériels électroniques au label « Energy Star »**, pour une consommation énergétique inférieure à la moyenne ;
- **acheter des piles rechargeables** ;
- **installer des thermomètres dans les bureaux** pour connaître la véritable température ambiante et éviter de se fier à la température ressentie ;
- **faire affaire avec des fournisseurs écologiques** engagés et respectueux de l'environnement ;
- **souscrire à un fournisseur d'énergie renouvelable.**

CONSOMMATION NUMÉRIQUE

Prescription 1

Gérer les flux de mails et maîtriser les recherches sur internet

L'entreprise **doit sensibiliser ses collaborateurs au nettoyage régulier des boîtes mails et à leur bonne utilisation** : envoi de mails groupés, réduction du poids des mails, limitation des pièces jointes inutiles, absence d'image dans la signature, etc...

Chaque recherche sur Google émet 7 à 10 grammes de dioxyde de carbone. Ainsi, chaque collaborateur **peut limiter ses recherches sur internet et fermer les onglets inutilisés**.

Des **moteurs de recherche plus écologiques** peuvent être privilégiés (ex : Lilo, Ecosia ou Ecogine).



Finance la plantation d'arbres
www.ecosia.org



Finance les projets choisis par les internautes
www.lilo.org



Finance des associations agissant pour l'environnement
www.ecogine.org

Prescription 2

Gérer intelligemment les dossiers et les fichiers de l'ordinateur et les transferts volumineux

L'entreprise **demande régulièrement à ses collaborateurs de nettoyer leur ordinateur** (suppression des fichiers temporaires, suppression des logiciels obsolètes, défragmentation du disque dur...).

Les collaborateurs de l'entreprise **doivent privilégier le stockage des documents et des fichiers au sein d'un espace partagé** (réseau de l'entreprise, cloud en ligne...). Dans cet espace partagé, un tri régulier des documents et des fichiers doit être effectué.

Pour les transferts de fichiers volumineux entre collaborateurs, il convient **de privilégier l'usage d'une clé USB**.

Dans d'autres cas, l'entreprise **peut utiliser des plateformes de transfert via un lien internet**.

Prescription 3

Administrer de manière vertueuse le site web de l'entreprise

L'entreprise souhaitant créer un site internet **peut faire appel à un hébergeur de sites web écologiques**, qui utilise des énergies renouvelables et des compensations carbone.

Il convient également **d'optimiser l'hébergement du site web** via la réduction du nombre de serveurs ou en misant sur des datacenters moins énergivores.

Le site internet de l'entreprise ou les réseaux sociaux **peuvent permettre de communiquer et d'informer les collaborateurs**, ainsi que le grand public, tout en évitant l'envoi de documents papiers.

LA BONNE GESTION DES MATÉRIAUX

DIGITALISATION & GESTION DES IMPRESSIONS

Prescription 1

Éléments nécessaires pour les impressions : achats écoresponsables

L'entreprise **peut investir dans une imprimante collective laser à jet d'encre traditionnel**, de préférence multifonction (plutôt qu'individuelle à chaque collaborateur).

Elle **peut également investir dans des cartouches d'encre recyclables et du papier recyclé FSC à faible grammage**.

Pour aller plus loin, elle peut opter pour un papier produit localement, ou du papier certifié, labellisé, recyclé et recyclable...

Pour les impressions en sous-traitance, l'entreprise **s'engage à faire affaire avec des fournisseurs écoresponsables & des imprimeurs certifiés « Imprim' Vert »**. Pour imprimer des flyers ou autres supports publicitaires, elle **peut demander des impressions avec du papier ensemencé** (papier recyclé et biodégradable, à composter ou à planter après usage).



© 2022 papierfleur

Prescription 2

Limiter les impressions au strict nécessaire et les réaliser de manière intelligente

L'entreprise **doit sensibiliser ses collaborateurs à la limitation des impressions**. L'entreprise **doit demander à ses collaborateurs de réaliser des présentations numériques** (sans impression de la présentation).

Quelques bonnes pratiques pour imprimer vertueusement :

- **imprimer en noir & blanc** ;
- utiliser une couleur noire plus claire pour l'impression ;
- **imprimer en recto & verso** ;
- **réduire la taille de la police de caractères** et utiliser une police de caractères spécialement conçue pour être économe en encre et téléchargeable gratuitement sur internet (comme Ryman Eco, Garamond ou Ecofont).

Prescription 3

Communiquer & informer sur la quantité d'impressions

L'entreprise **peut afficher dans les espaces communs au sein des locaux la quantité d'impression** (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle...).

Pour aller plus loin, l'entreprise **peut proposer une prime à l'ensemble de ses collaborateurs si un certain seuil fixé d'impression n'a pas été dépassé.**

Prescription 4

Recycler le papier et les cartouches d'encre

Le verso vierge des impressions peut être utilisé comme page d'impression, page de brouillon, ou même, page de coloriage pour les enfants des collaborateurs.

Les feuilles imprimées au recto et au verso **peuvent être déposées dans un bac de recyclage spécifique.** Autrement, l'entreprise peut investir dans un broyeur de papier, permettant d'éviter de jeter le papier. Ce dernier peut ainsi servir à rembourrer des colis fragiles.

L'entreprise **doit installer un bac de collecte de cartouches d'imprimante.**

Ces cartouches doivent être ensuite déposées dans un point de collecte dédié.

Prescription 5

Effectuer une maintenance régulière du matériel électronique

Si l'entreprise a investi dans des équipements aux normes d'optimisation énergétique, elle **peut également inciter ses collaborateurs à effectuer une maintenance régulière de ces appareils** afin de conserver leur efficacité. Par exemple :

- changer régulièrement le tambour et le toner des imprimantes ;
- depuis l'ordinateur des collaborateurs, il est possible de nettoyer les têtes d'impression ;
- les collaborateurs doivent respecter les mises à jour de leur ordinateur.

MOBILIERS & FOURNITURES DE BUREAU

Prescription 1

Acheter du mobilier d'occasion et louer du matériel informatique, téléphonique et de bureautique

Pour agencer ses locaux, l'entreprise **peut se munir de mobiliers achetés d'occasion, ou récupérés auprès d'entreprises voisines.**

Au lieu d'acheter du matériel informatique, téléphonique et de bureautique, l'entreprise **peut louer ses équipements auprès d'un fournisseur.** Au-delà de l'aspect écologique, louer ses équipements permet un gain économique.

L'entreprise peut également intégrer la démarche **ZIRI** (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents), réseau d'écologie industrielle et territoriale. Ce réseau crée des synergies de substitution pour qu'un déchet (ressource énergétique, équipement, matériel...) d'une entreprise devienne une ressource pour une autre.

Prescription 2

Investir dans des matériels & matériaux de manière écoresponsable

L'entreprise s'engage à travailler avec des fournisseurs **ayant une démarche de développement durable.** L'entreprise **peut se doter des matériels & matériaux à haute qualité environnementale**, comme :

- un matériel informatique écolabellisé NF environnement ou « Energy star » ;
- un matériel informatique, téléphonique et de bureautique reconditionné ;
- de chemises en carton recyclé ;
- de papier ensemencé ;
- de colles et de rubans adhésifs à base végétale ;
- de tailles crayons en bois ;
- d'agrafeuses en plastiques recyclés ;
- de papiers toilettes biodégradables.



Prescription 3

Créer des espaces d'échanges de matériels & matériaux

Pour éviter la surconsommation de matériels & matériaux au sein des locaux, l'entreprise **peut créer des espaces d'échanges de matériels & matériaux** (agrafeuses, scotchs, ciseaux, chemises...) où chaque collaborateur peut se servir et rapporter ce dont il n'a plus besoin.

Prescription 4

Limiter la consommation de fournitures de bureau et réduire l'usage de certains consommables

L'entreprise **peut mettre à disposition de ses collaborateurs des fournitures de bureau**, à consommer au strict nécessaire.

Pour limiter la consommation en papier essuie-mains dans les toilettes, l'entreprise **peut opter pour un sècheur de main rejetant peu de CO₂**.

L'entreprise **peut s'appuyer sur les fournisseurs proposant des emballages réduits**. Une négociation à ce sujet peut être réalisée en amont de toute livraison.

D'une manière générale, l'entreprise **doit privilégier la consommation de matériels & matériaux recyclables et / ou réutilisables**.

Prescription 5

Penser au recyclage des matériaux

L'entreprise **peut investir dans des bacs de recyclage de déchets triés par catégorie** : papier, carton, plastique, ampoules, piles, équipements électriques, fournitures de bureau... Ces bacs de recyclage, identifiés de manière claire, sont disposés à plusieurs endroits dans les locaux de l'entreprise.

L'entreprise **doit assurer l'évacuation des déchets recyclables**. Chaque bac de recyclage doit être tracé par l'entreprise jusqu'au recyclage des déchets.

Ainsi, pour sensibiliser ses collaborateurs, l'entreprise **peut peser en continu ses déchets non recyclés à l'aide d'une balance**. L'entreprise peut afficher le poids des déchets non recyclés dans les espaces communs de ses locaux (sur un écran numérique).

Prescription 6

Réemployer des matériaux pour la construction d'équipements / Collecter & donner du mobilier et des équipements

L'entreprise **peut organiser avec l'ensemble de ses collaborateurs une journée atelier pour construire des équipements de bureautique** (chaises, tables, poubelles, bacs...) ou d'autres équipements (baby-foots, tables de bar...) **à partir d'éléments recyclés** (papier, carton, plastique...).

Lorsque l'entreprise souhaite renouveler certains mobiliers et autres équipements en fin de vie (chaises, tables, bureaux, écrans d'ordinateur, relieuses...) au sein de ses locaux, il est possible de **placer temporairement ces derniers dans un espace de collecte où les collaborateurs qui le souhaitent peuvent se servir gratuitement**.

Sinon ces éléments **peuvent être donnés à des associations** (association Respire, Emmaüs...) afin qu'ils soient **recyclés ou valorisés**.

Dans cet espace dédié chaque collaborateur **peut faire don d'objets et d'équipements lui appartenant** (électroménagers, livres, magazines, vêtements, téléphones portables...).

Prescription 7

Donner du matériel informatique & téléphonique à ses collaborateurs

Afin de donner une seconde vie aux matériels informatiques et téléphoniques, l'entreprise **peut, par exemple, s'engager à offrir à ses collaborateurs leur ordinateur portable de fonction ainsi que leur téléphone portable de fonction** au bout de 3 à 5 ans d'usage. Dans ce cas de figure, l'entreprise reprête un nouveau matériel de fonction à ses collaborateurs.

Dans le cas où un collaborateur ne souhaite pas récupérer gratuitement un matériel de fonction, l'entreprise **peut donner ce dernier à une association.**

Prescription 8

Sensibiliser ses collaborateurs au recyclage

L'entreprise peut inciter ses collaborateurs à trier certains déchets du quotidien, tel que cartons, bouteilles en plastique, en vue d'une collecte et d'une valorisation ultérieure par des entreprises ou associations.

Dans le cadre d'un partenariat conventionné cela permet aux collaborateurs par un **système de récompenses** de gagner des cadeaux (places de cinéma, de sports, billets de théâtre, gourdes, etc).

Exemple : L'application **Wetri** récompense le recyclage de nombreux types de déchets : bouteilles d'eau plastique, capsules de café, pots en plastique, téléphones portables, huiles alimentaires, vêtements usés, cartouches d'encre, etc...

Création de mobilier avec bois recyclés



© Deux Degrés

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

ESPÈCES VÉGÉTALES & ANIMALES

Prescription 1

Planter des arbres autour des locaux de l'entreprise

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, **Bordeaux Métropole a lancé une opération de végétalisation de grande envergure**, avec pour objectif **la plantation d'un million d'arbres** sur son territoire au cours de la décennie à venir.

L'entreprise **peut participer à cette opération**. En effet, planter des arbres permet de rafraîchir l'air alentour, de renforcer la biodiversité et de contribuer à diminuer l'empreinte carbone de son activité, tout en améliorant le bien être de ses collaborateurs. Pour aménager convenablement la végétation sur le terrain de l'entreprise, cette dernière **peut faire appel à un paysagiste et un écologue**. Les arbres **doivent être préférentiellement plantés aux mois de novembre et de mars**.



Charte d'adhésion au collectif
«1 Million d'arbres»

Prescription 2

Végétaliser la toiture des locaux de l'entreprise

L'entreprise peut végétaliser, si possible, la toiture de ses locaux pour différentes raisons :

- assurer **une meilleure isolation thermique** en hiver comme en été ;
- assurer **une meilleure isolation acoustique**. Cet enjeu est très important sur le territoire au regard de la proximité de l'aéroport Bordeaux Mérignac ;
- garantir **une meilleure durée de vie** grâce à la protection des végétaux face à la pollution, aux infiltrations et aux intempéries ;
- **filtrer les particules** présentes dans l'air et purifier l'air.



© OIM Bordeaux Aéroparc

Toiture végétalisée Imm. Community

Prescription 3

Aménager un potager

L'entreprise **peut aménager un potager de fleurs, fruits et/ou légumes.**

Ainsi, ces produits pourraient permettre de créer des paniers destinés à la consommation des collaborateurs.



Potager d'entreprise - 45^e parallèle

Prescription 4

Installer un espace de compostage

L'entreprise **peut installer un espace de compostage sur l'emprise de son terrain**, et inciter chaque collaborateur à jeter ses biodéchets (fruits, légumes, œufs, sachets de thé, plantes mortes...) dans un bac à déchets spécifique, afin qu'ils alimentent l'espace de compostage.

Le terreau créé par le compostage **peut servir au jardinier pour l'entretien du terrain de l'entreprise**, être donné à d'autres entreprises, à des associations ou encore aux collaborateurs.



Bordeaux Métropole distribue gratuitement des composteurs sur son territoire.



Salle de réunion au milieu d'un potager - Kanopée culture



Convention d'agropâturage sur l'OIM BA - secteur Boucherie avec une éleveuse du Haillan pour l'entretien de terrains métropolitains

Prescription 5

Entretien de la végétation via l'éco-pâturage

Afin d'entretenir le terrain enherbé de l'entreprise, cette dernière **peut faire de l'éco-pâturage**. Autrement dit, l'entretien de la pelouse du site **peut être assuré par un animal**. Cette solution écologique est idéale dès lors que le terrain enherbé de l'entreprise compte plus de 300 mètres carrés de surface (un mouton assure l'entretien de 500 m² de surface de terrain, une chèvre en assure 200 m²).

Une convention peut être passée par l'entreprise avec un éleveur du territoire.

Prescription 6

Profiter de la présence des insectes et des abeilles

L'entreprise **peut installer sur son terrain des hôtels à insectes et/ou des ruches**. Ces derniers sont des aménagements permettant aux arachnides et aux insectes utiles (auxiliaires, pollinisateurs...) de passer l'hiver à l'abri ou de pondre en été.



Hôtel à insecte sur Galaxie 4



Ruches au pied de l'immeuble Pégase - Le Haillan

VÉGÉTATION AU SEIN DES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Prescription 1

Végétaliser les locaux de l'entreprise et les bureaux

L'entreprise **peut investir dans l'installation d'espèces végétales au sein de ses locaux**, en particulier des bureaux. Les végétaux absorbent le CO₂, réduisent la poussière dans l'air, renouvellent l'air, neutralisent les ondes produites par les écrans d'ordinateur et améliorent le bien-être des collaborateurs (réduction du stress et de la fatigue, hausse de la productivité...).

L'entreprise **peut passer une commande d'espèces végétales après avoir demandé à chaque collaborateur s'il en souhaite et de quel type**. Il convient à chaque collaborateur de choisir, notamment selon l'entretien, les espèces végétales qu'il souhaite avoir dans son bureau.

Prescription 2

Sapin de Noël : bien le choisir & bien le jeter

Durant la période de Noël, l'entreprise peut investir dans des sapins de Noël naturels. Il convient alors de limiter la quantité de sapins commandés. De plus, ces sapins doivent provenir d'une région française qui cultive spécialement chaque année les sapins de Noël (comme le Poitou, mais aussi le Morvan et le Jura). L'entreprise peut même investir dans des sapins à label écologiques (label bleu, label rouge...).

Après les fêtes de fin d'année, l'entreprise s'engage à jeter ses sapins de Noël dans des points aménagés par Bordeaux Métropole à l'occasion, qui les récupère dans le cadre de la valorisation des « déchets verts ».



© OIM Bordeaux Aéroparc

LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES EAUX ET DES SOLS

ENTRETIEN & NETTOYAGE DES LOCAUX

Prescription 1

Un nettoyage quotidien des locaux le plus écologique possible

Pour le nettoyage de ses locaux, l'entreprise **peut faire appel à des entreprises de nettoyage éco-responsables**, utilisant très peu de produits chimiques et **privilegiant les produits d'entretien certifiés Ecolabel ou Ecocert**. (biodégradables et d'origine naturelle). De plus, ces entreprises de nettoyage éco-responsables peuvent utiliser des équipements de nettoyage peu consommateurs en eau (autolaveuses).

Certains endroits doivent être nettoyés de manière ponctuelle pour réduire la présence d'allergènes et assurer une meilleure qualité de l'air au sein des locaux : conduits d'air, conduits de chauffage, conduits de climatisation...

Pour réduire la consommation énergétique, **la maintenance préventive des appareils de chauffage** (chaudières, thermostats, climatiseurs...) **doit régulièrement être réalisée**.

RISQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Prescription 1

Porter une attention aux déchets

L'entreprise **doit sensibiliser ses collaborateurs sur les étiquettes des produits chimiques et dangereux** (produits contenant un gaz, produits ayant un impact sur l'environnement, produits inflammables...), afin qu'il n'y ait pas de rejets dans un sol fertile ou un réseau d'évacuation des eaux.

L'entreprise doit sensibiliser ses collaborateurs à ne pas jeter leurs déchets (mouchoirs, prospectus, masques, cannettes de soda...) par terre, notamment à l'extérieur des locaux de l'entreprise.

L'entreprise peut installer des cendriers visibles devant les portes d'entrée des locaux.



GESTION DE L'EAU

Prescription 1

Gare aux fuites !

L'entreprise et ses collaborateurs **doivent être vigilants à la possible présence de fuites d'eau** au sein du site.

Afin d'éviter des fuites d'eau l'entreprise **peut engager des professionnels pour vérifier et entretenir annuellement l'état des canalisations d'eau, des joints, des siphons...**

L'entreprise **peut demander à un professionnel d'équiper tous les appareils qui utilisent de l'eau d'un robinet de coupure d'alimentation, à actionner hors utilisation.** De plus, des disjoncteurs d'eau peuvent être installés pour couper l'arrivée d'eau dès que la vanne électronique détecte une consommation anormale.

Une bonne gestion de l'eau **passer par une vérification régulière des relevés de consommation d'eau.**

Prescription 3

Limiter la consommation d'eau

Pour diminuer la consommation d'eau plusieurs actions peuvent être réalisées :

- installation de robinets à bouton poussoir ou de robinets automatiques à détection infrarouge ;
- installation en salle de pause d'un lave-vaisselle économique en eau ;
- sensibilisation des collaborateurs à la surutilisation de l'eau par l'affichage de la consommation d'eau journalière, hebdomadaire ou mensuelle dans un espace commun au sein des locaux.

Prescription 2

Installer des récupérateurs d'eau de pluie

La récupération de l'eau de pluie est un excellent moyen de réduire l'alimentation en eau potable via le réseau d'assainissement :

- installation d'un baril de réception des eaux pluviales près des bâtiments, récupérant l'eau sur le toit grâce aux gouttières de descente des eaux pluviales. Cette eau est stockée et peut ainsi être utilisée pour arroser les espaces verts ou alimenter la chasse d'eau des toilettes ;
- installation sur le rebord des fenêtres, de pichets ou contenants permettant de récupérer les eaux de pluie afin d'arroser les plantes des bureaux.



© Charlotte Barbier, Bordeaux Métropole

ANNEXES

EFFECTUER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCOLOGIQUE DE L'ENTREPRISE

Les entreprises qui souhaitent réaliser leur transition énergétique & écologique peuvent bénéficier d'accompagnements, d'aides et de financements publics.

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique des TPE (très petite entreprise) / PME (petite et moyenne entreprise)

L'Etat aide financièrement les TPE et les PME dans leur rénovation énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs locaux (travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur...), quel que ce soit leur secteur d'activité.

Le crédit d'impôt peut représenter 30 % des dépenses éligibles effectuées, pour un montant total maximum de 25 000 euros sur les dépenses engagées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

Les aides proposées par l'Agence de la transition écologique et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME accompagne les entreprises dans leur transition énergétique et écologique en leur proposant des aides financières (comme les aides « Tremplin »).

En effet, l'ADEME peut accompagner financièrement les études préalables aux actions d'économies d'énergie.

En général, le taux d'aide maximum varie entre 30 % et 70 % selon la taille de l'entreprise.

L'ADEME peut également financer des études concernant la prévention, la gestion ou la valorisation des déchets.

Notamment, le plan « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts! » permet aux entreprises de moins de 250 salariés dans les secteurs de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat

de bénéficier d'un accompagnement personnel sur 12 mois afin d'effectuer des économies sur l'énergie, sur la matière et sur les déchets et l'eau.

Grâce à ce plan, les entreprises ne payent que leurs dépenses si elles réalisent une véritable économie. Par ailleurs, l'ADEME, en relation avec l'IFP Energies Nouvelles et Bordeaux Métropole, **suit la mise en place du dispositif Éco-énergie tertiaire.** Ce dispositif est une obligation réglementaire engageant les entreprises tertiaires vers la sobriété énergétique. Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires grâce aux actions de rénovation énergétique des bâtiments, de l'exploitation des équipements...

Les conseils de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bordeaux Gironde

Il est possible pour les entreprises de faire appel aux conseillers en développement durable de la CCI Bordeaux Gironde.

Ces derniers peuvent proposer aux entreprises un pré-diagnostic en énergie afin de réduire leurs dépenses énergétiques. D'ailleurs, le site de la CCI Bordeaux Gironde **détaille les avantages d'une démarche de développement durable pour les entreprises.**

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Aujourd'hui, l'État **encourage les fournisseurs d'énergie à effectuer des économies d'énergie sous peine de pénalités.** Ces économies **peuvent être effectuées grâce au rachat des certificats d'économies d'énergie de leurs clients,** notamment professionnels.

Ainsi, pour obtenir ces CEE, les fournisseurs d'énergie **incitent leurs clients à acheter des équipements éligibles aux CEE, puis, procèdent à leur rachat sous forme de primes.** De ce fait, l'entreprise peut financer une partie de son investissement en transition énergétique grâce aux CEE.

Les Prêts éco-énergie (PEE) de BPI (Banque Publique d'Investissement) France

Les PEE **permettent de financer certaines actions d'efficacité énergétique,** cumulables avec un CEE.

Les PEE s'adressent aux TPE et PME de plus de trois ans, financièrement saines, qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique. Le montant du PEE est compris entre 10 000 et 100 000 euros.

Des financements bancaires pour financer la transition écologique

Les banques participent à la transition énergétique & écologique en finançant les projets de leurs clients.

Autres aides

Les **agences de l'eau proposent des aides pour la dépollution des eaux, le traitement des eaux usagées et l'élimination des déchets.**

Les entreprises **peuvent bénéficier d'amortissements fiscaux exceptionnels** pour l'acquisition de matériels destinés à économiser l'énergie et d'équipements de production d'énergies renouvelables.

L'accompagnement de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole lance un appel à candidatures auprès des entreprises du territoire métropolitain désireuses de réduire leurs consommations d'énergie et d'améliorer le confort de leurs collaborateurs.

Les entreprises lauréates **pourront bénéficier d'un accompagnement technique :**

- La **réalisation d'un diagnostic énergétique et immobilier** permettant de poser les bases de l'état des lieux du bâti, des objectifs d'économies d'énergie envisageables et des pistes d'actions.

- **Bordeaux Métropole lance un marché sur 3 ans pour recruter le bureau d'étude spécialisé dans l'énergétique du bâtiment** et notamment la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments.

- Les **entreprises engagées dans le dispositif bénéficieront des ateliers de club tertiaire animés par la Métropole** et qui a vocation à les accompagner dans la mise en œuvre concrète de leurs pistes d'actions.

Les entreprises bénéficiant de la prestation **seront retenues au regard des critères suivants :**

- Motivation du maître d'ouvrage à engager un projet de rénovation énergétique.
- Enjeu énergétique de l'opération au regard de la situation actuelle du bâtiment et de l'intégration du projet dans une réflexion globale d'amélioration du parc immobilier.
- Engagement aux côtés de la Métropole dans la charte Energie-Climat.



RÉCAPITULATIF DES AIDES AUX ENTREPRISES

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique des TPE / PME par l'Etat

Les aides proposées par l'ADEME

Les conseils de la CCI Bordeaux Gironde

Les Certificats d'économies d'énergie par l'Etat

Les PEE de BPI France

Des financements bancaires pour financer la transition écologique

L'accompagnement de Bordeaux Métropole





Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

